BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 18 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION N° 14758/ARM/DGA/SMQ/D

 $relative \ aux \ missions \ et \ \grave{a} \ l'organisation \ du \ service \ des \ syst\`emes \ num\'eriques \ de \ l'armement.$

Du 23 novembre 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :

service central de la modernisation et de la qualité ; service des systèmes numériques de l'armement

INSTRUCTION N° 14758/ARM/DGA/SMQ/D relative aux missions et à l'organisation du service des systèmes numériques de l'armement.

Du 23 novembre 2021

NOR A R M A 2 2 0 0 3 5 6 J

Référence(s):

- > Décret N° 2009-1180 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21).
- > Arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (n.i. BO, JO n° 303 du 31 décembre 2019, texte n° 28).
- > Instruction N° 125/ARM/DGA/SMQ/SDSE/SRO du 03 avril 2018 relative aux attributions du directeur de site de la direction générale de l'armement et du représentant local du délégué général pour l'armement.

Pièce(s) jointe(s):

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

2 Instruction N° 14758/ARM/DGA/SMQ/D du 22 mars 2019 relative aux missions et à l'organisation du service des systèmes numériques de l'armement,

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 700.2.8.2.

Référence de publication :

SOMMAIRE

DESTINATAIRES.

- 1. OBJET DU DOCUMENT.
- 2. MISSIONS ET CHAMP D'APPLICATION.
- 3. DIRECTION.
- 3.1. Le directeur.
- 3.2. Le directeur adjoint.
- 3.3. Autres personnels.
- 4. SOUS-DIRECTION INGÉNIERIE.
 5. SOUS-DIRECTION EXPLOITATION.
- 6. SOUS-DIRECTION STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'ARMEMENT.
- 7. SOUS-DIRECTION SÉCURITÉ DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES.
- 8. SOUS-DIRECTION AFFAIRES.
- 9. SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION ET GESTION.
- 10. DISPOSITIONS DIVERSES.

ANNEXE I. LISTE DES ANTENNES DU SERVICE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES DE L'ARMEMENT.

ANNEXE II. LISTE DES CENTRES DE PROXIMITÉ DU SERVICE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES DE L'ARMEMENT.

DESTINATAIRES

- Monsieur le chef de l'inspection de l'armement ;
- Monsieur le directeur des opérations ;
- Monsieur le directeur du développement international ;
- Madame la directrice technique ;
- Madame la directrice des plans, des programmes et du budget ;
- Monsieur le directeur des ressources humaines ;
- Monsieur le chef du service central de la modernisation et de la qualité ;
- Monsieur le chef du service d'architecture du système de défense ;
- Monsieur le chef du service des affaires industrielles et de l'intelligence économique;
- Madame la cheffe du service de la sécurité de défense et des systèmes d'information ;
- Monsieur le directeur de l'agence de l'innovation de défense ;
- Madame la cheffe du département central d'information et de communication ;
- Monsieur le directeur de l'agence du numérique de défense ;
- Monsieur le chargé de mission de la transformation numérique ;
- Monsieur le chargé de mission Cyber ;
- Monsieur le directeur de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication;
- Monsieur le directeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

1. OBJET DU DOCUMENT.

directe du service central de la modernisation et de la qualité (SMQ) conformément à l'article 38. de l'arrêté de deuxième référence.

2. MISSIONS ET CHAMP D'APPLICATION.

Les missions du S2NA s'inscrivent dans le contexte évolutif de la transformation numérique du ministère des armées et de la direction générale de l'armement (DGA) en particulier. Le S2NA contribue à l'élaboration de la politique numérique ministérielle en concertation avec la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication (DGNUM), les armées, directions et services.

Le délégué général pour l'armement est responsable du segment de l'informatique scientifique et technique (IST) ; le S2NA est chargé d'en assurer la gouvernance au profit de l'ensemble du ministère.

Assurant le rôle de direction des systèmes d'information (DSI) de la DGA, le S2NA a pour missions :

- d'assurer la gouvernance des SI métier DGA en proposant les orientations stratégiques et les schémas directeurs les déclinant, et en assurant l'élaboration, la gestion et le pilotage du portefeuille de projets et système d'information (SI) du domaine « systèmes numérique de l'armement »;
- de maîtriser l'architecture des SI et des données, ainsi que la sécurité numérique et la protection des données pour les SI métier DGA;
- de conduire les projets, et d'assurer le soutien sur tout leur cycle de vie, pour les SI qui lui sont confiés ;
- d'assurer le pilotage de l'informatique scientifique et technique (IST).

Le S2NA assure le soutien informatique de proximité des personnels affectés sur les sites de la DGA sur lesquels il est opérateur délégué de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI).

Sur le périmètre de l'informatique scientifique et technique, le S2NA assure l'exploitation de l'infrastructure, des services communs. Il assure par ailleurs l'exploitation des systèmes d'information relevant de son périmètre conformément aux contrats de services conclus avec les directions de la DGA.

Ces missions concourent directement à la performance opérationnelle de la DGA notamment au travers du soutien apporté à ses agents et de la fourniture de services adaptés aux besoins métiers de la DGA.

Pour assurer sa mission. le S2NA s'appuie sur les services fournis par l'opérateur informatique ministériel. Il applique les directives générales ministérielles.

Le S2NA comprend:

- la sous-direction ingénierie (SDING) ;
- la sous-direction exploitation (SDE);
- la sous-direction stratégie numérique de l'armement (SDSNA);
- la sous-direction sécurité des systèmes numériques (SDSSN);
- la sous-direction affaires (SDA);
- la sous-direction administration et gestion (SDAG).

Dans chaque antenne du S2NA dont la liste est mentionnée en annexe I, un chef d'antenne est désigné. Son rôle détaillé est décrit dans le référentiel documentaire du S2NA. Il a notamment des attributions dans le domaine de la santé et sécurité au travail (SST).

Il est désigné parmi les manageurs du S2NA affectés sur le site considéré.

3. DIRECTION.

3.1. Le directeur.

Le directeur du S2NA est responsable, devant le chef du service central de la modernisation et de la qualité, de la conduite des activités et de l'organisation de l'ensemble du service. Il veille à ce que les ressources du service soient utilisées au mieux pour l'exercice de ses missions.

Il est responsable, devant le chef du service central de la modernisation et de la qualité, de la tenue des objectifs qui lui ont été fixés par celui-ci.

3.2. Le directeur adjoint.

Le directeur du S2NA dispose d'un adjoint qui le seconde et le supplée dans l'exercice de ses attributions. Le directeur du S2NA fixe par décision le détail des attributions qu'il confie au directeur adjoint.

3.3. Autres personnels.

Le directeur peut disposer d'adjoints spécialisés et de chargés de mission. Il dispose également d'un chargé de prévention des risques professionnels (CPRP), d'un responsable chargé du respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), au sein de la sous-direction administration et gestion, qui intervient au profit de l'ensemble de la DGA.

Il dispose également d'un officier de sécurité (OS), responsable de la sécurité et de la protection du service et d'un officier de sécurité des systèmes d'information (OSSI), rattaché organiquement au service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI). Ils rendent compte directement au directeur du S2NA.

4. SOUS-DIRECTION INGÉNIERIE.

La sous-direction ingénierie (SDING) :

- = assure la conduite des projets en matière de SI métiers DGA qui lui sont confiés ainsi que de réseaux, d'infrastructures et de services communs ;
- apporte la capacité d'architecture technique, d'intégration, de développement de preuve de concept et d'expertise technique nécessaire à la conduite de ces projets ;
- = est le garant, en lien avec la sous-direction sécurité des systèmes numériques (S2NA/SDSSN), de la bonne prise en compte de la sécurité à toutes les étapes des

- projets de sa responsabilité;
- assure la mise en service et le soutien technico-fonctionnel des applications de sa responsabilité;
- pilote les actions de tierce maintenance applicative pour ces systèmes et de retrait de service.

La sous-direction SDING comprend :

- la division des systèmes d'information métiers (SIM) ;
- la division infrastructure réseaux et services communs (IRSC);
- la division technique (TECH) à laquelle est rattachée un expert technique référent, structurée en deux départements: Le département management des données et échanges interapplicatifs (MDEI) et le département développement, opérations et intégration (DEVOPS).
- le chef de la division SIM assure la fonction d'adjoint conduite de projet auprès du sous-directeur SDING.

5. SOUS-DIRECTION EXPLOITATION.

La sous-direction exploitation (SDE), sur le périmètre de responsabilité du S2NA :

- assure dans des plates-formes de production nationales ou de proximité, ou fait assurer par la DIRISI, l'hébergement des SI;
- déploie les systèmes, réseaux, applications et logiciels jusqu'à l'échelon terminal ; à ce titre, elle participe aux projets sous le pilotage de la SDING dès les phases amont :
- exploite et administre les équipements et applications ;
- met en œuvre et maintient la sécurité des SI et des plateformes techniques en lien avec SDSSN;
- assure le maintien en condition opérationnelle des postes de travail, réseaux et serveurs ;
- assiste les utilisateurs dans l'usage quotidien des outils informatiques en lien avec SDA;
- met en œuvre, contrôle et pilote les contrats relatifs aux prestations externalisées.

La sous-direction SDE comprend :

- un adjoint au sous-directeur ;
- la division de l'hébergement et des réseaux, qui comprend elle-même trois départements, un département hébergement national Bruz (CHNB), un département hébergement national Arcueil (CHNA) et un département de la conduite des réseaux (CDR);
- le département des prestations externalisées et outillage de la chaine de soutien informatique CSI (PECS) ;
- dix centres de proximité (CP) dont la liste est référencée en annexe II. La structure organique de chaque centre de proximité est adaptée à la taille des effectifs à soutenir. Le CP-BRU comprend quatre départements: le département support et prestations (SP), le département systèmes (SYS), le département réseaux (RSX), le département intégration et infrastructure (2I). Le CP-TLS comprend deux départements: le département support et maintien en condition opérationnelle (SMC) et le département SI et réseaux (SR).

Les centres de proximité sont pilotés par des sous-directeurs informatique de proximité (SDIP). Ils sont les correspondants privilégiés des directeurs des organismes extérieurs de la DGA sur les sites.

Les SDIP assurent également le rôle de chef d'antenne sur le site où ils sont affectés, sous la responsabilité du directeur du S2NA, qu'ils représentent auprès des autorités locales.

6. SOUS-DIRECTION STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'ARMEMENT.

La sous-direction stratégie numérique de l'armement (SDSNA) participe à l'élaboration et à la définition de la politique numérique ministérielle, en concertation avec les autres entités chargées du numérique au sein du ministère ou de la DGA. Elle contribue à sa déclinaison à la DGA.

Elle pilote l'exécution de la feuille de route transformation numérique de la DGA sur tout le périmètre numérique de la DGA, tant pour l'informatique d'administration et de gestion (IAG) que pour l'informatique scientifique et technique (IST). Elle organise la coordination ministérielle du segment informatique scientifique et technique.

Elle exerce pour le S2NA la fonction de référent pour l'architecture d'entreprise et l'administration des données du domaine systèmes numériques de l'armement.

Elle assure une veille permanente sur les plans fonctionnel, applicatif et technique, et capte et soutient l'innovation numérique pour les métiers de la DGA en lien avec l'agence de l'innovation de Défense (AID).

La sous-direction SDSNA comprend :

- 🗕 la division gouvernance du numérique (GN) qui comprend elle-même un département de l'architecture d'entreprise (AE) et des experts référents ;
- la division transformation numérique (TN), qui comprend elle-même un département pilotage stratégique (PS) et un département politique IST ministérielle et gestion progiciels (PIM).

7. SOUS-DIRECTION SÉCURITÉ DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES.

La sous-direction sécurité des systèmes numériques (SDSSN) :

- s'assure de la prise en compte de la sécurité et de la lutte informatique défensive (LID) dans toutes les activités du S2NA en lien avec les chaines sécurité des systèmes d'information (SSI) et LID de la DGA ainsi que les partenaires du S2NA;
- pilote la supervision NOC (Network Operation Center) de la disponibilité des systèmes numériques et la surveillance de la performance applicative du S2NA;
- pilote les activités de LID sur le périmètre de responsabilité du S2NA;
- opère la capacité de supervision de sécurité SOC (Security Operation Center) de la DGA en lien avec l'officier de lutte informatique défensive (OLID);
- contribue à la gestion des événements, des incidents et des problèmes informatiques du périmètre S2NA, dont la gestion de crise, en lien avec l'OLID;
- contribue au suivi du maintien des performances SSI des systèmes d'information du périmètre S2NA en pilotant l'élaboration du tableau de bord des

- évènements/incidents et indicateurs cyber du service, et en conseillant la direction sur les actions à conduire ;
- contribue, en lien avec l'OSSI du S2NA, à la veille réglementaire, technologique et méthodologique dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information;
- contribue à la maîtrise de la sécurité des systèmes d'information relevant du périmètre du S2NA au profit des sous-directions ingénierie et exploitation (homologations, audits, expertise et conseil).

La sous-direction SDSSN comprend :

- la division expertise transverse sécurité des systèmes numériques (ETSSN) ;
- la division network/security operation centers (NOC/SOC).

8. SOUS-DIRECTION AFFAIRES.

La sous-direction affaires (SDA) est en charge :

- des relations avec l'ensemble des clients et usagers des services et produits fournis par le S2NA :
 - recueil et pilotage du traitement des expressions de besoin ;
 - contractualisation éventuelle avec les clients ;
 - recueil et analyse des retours clients et usagers.
- 🗕 des relations avec l'ensemble des fournisseurs des sous-directions du S2NA pour la réalisation des SI et leur soutien ;
- de l'interface avec la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) pour toute la DGA (rôle de tête de chaîne):
 - pilotage de l'établissement et de l'exécution du plan de charge DIRISI pour toute la DGA.
- du pilotage de l'activité du S2NA au travers de la gestion des ressources budgétaires et du plan de charge ;
- de la gestion des services du S2NA :
 - établissement et entretien du catalogue de services ;
 - définition des moyens d'accès aux services (portail, etc.);
 - communication aux clients et usagers.

La sous-direction SDA comprend :

- la division ressources et fournisseurs (DRF);
- la division des relations avec les clients (DRC).

9. SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION ET GESTION.

La sous-direction administration et gestion (SDAG) :

- veille à l'application, au sein du service, de la politique en matière de gestion des ressources humaines afin de renforcer les compétences nécessaires aux missions du service ;
- assure la mise en œuvre du soutien général de la DGA dans les entités du service ;
- coordonne les actions du service sur les questions de sécurité de défense selon les orientations afférentes définies par le service central de la modernisation et de la qualité et par le service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI);
- assure le contrôle de gestion du service, y compris sur les aspects gestion logistique des biens (GLB);
- assure le pilotage des activités concourant à la protection des données dans le respect du RGPD au profit de l'ensemble des entités de la DGA. À ce titre, la sous-direction est l'interlocuteur de la direction des affaires juridiques (DAJ) pour toutes les questions relatives à la protection des données et au respect du RGPD;
- assure l'animation des domaines de performance qui sous-tendent les différentes activités du service, ainsi que le contrôle interne ;
- anime la démarche de simplification des processus menés au travers des activités du S2NA;
- assure la maîtrise de l'information et de la communication interne et externe au S2NA.

La sous-direction SDAG comprend :

- le département gestion des méthodes et des compétences (GMC) ;
- le département du contrôle de gestion et des biens (CGB) ;
- le département de la protection des données personnelles (PDP).

Les secrétaires du S2NA sont rattachées directement au sous-directeur SDAG.

10. DISPOSITIONS DIVERSES.

L'instruction N° 14758/ARM/DGA/SMQ/D du 22 mars 2019 relative aux missions et à l'organisation du service des systèmes numériques de l'armement est abrogée.

La présente instruction est publiée au Bulletin officiel des armées.

L'ingénieure sur contrat, directrice du service des systèmes numériques de l'armement,

Marie-Noëlle SCLAFER.

ANNEXES

ANNEXE I. LISTE DES ANTENNES DU SERVICE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES DE L'ARMEMENT.

La direction est localisée à Arcueil.

- Antenne S2NA Angers ;
- Antenne S2NA Angoulême ;
- Antenne S2NA Balard ;
- Antenne S2NA Biscarrosse;
- Antenne S2NA Bourges;
- Antenne S2NA Bruz ;
- Antenne S2NA Cazaux ;
- Antenne S2NA lle du levant ;
- Antenne S2NA Istres ;
- Antenne S2NA Marseille ;
- Antenne S2NA Nantes ;
- Antenne S2NA Saclay ;
- Antenne S2NA Saint Médard-en-Jalles ;
- Antenne S2NA Toulon ;
- Antenne S2NA Toulouse;
- Antenne S2NA Val-de-Reuil;
- Antenne S2NA Vert-le-Petit.

ANNEXE II.

LISTE DES CENTRES DE PROXIMITÉ DU SERVICE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES DE L'ARMEMENT.

Liste des centres de proximité du S2NA :

- CP-ARC (Arcueil);
- CP-BGSA (Bourges et Angers);
- CP-BRU (Bruz);
- CP-LABS (lle du Levant, Angoulême, Biscarrosse, Saint-Médard-en-Jalles) ;
- CP-ISC (Istres et Cazaux);
- CP-TLN (Toulon);
- CP-VLP (Vert-le-Petit);
- CP-VDR (Val-de-Reuil) ;
- CP-TLS (Toulouse);
- CP-SCY (Saclay).